

Rappel des règles sanitaires

L'évolution actuelle du coronavirus COVID-19 est particulièrement préoccupante ; le nombre de contaminations, d'admissions à l'hôpital et de décès est en augmentation. Chaque citoyen doit contribuer à la lutte contre la pandémie en respectant **six règles** :

1. Les mesures d'hygiène restent indispensables notamment se laver fréquemment les mains et éternuer dans son coude ;
2. Les activités en extérieur doivent être, dans la mesure du possible, privilégiées. A défaut veuillez à aérer régulièrement et suffisamment les pièces ;
3. Il est nécessaire de prendre des précautions supplémentaires avec les personnes à risque (personnes âgées notamment : redoublez de vigilance pour les échanges entre petits-enfants et grands-parents par exemple) ;
4. Les distances de sécurité de 1,5 m restent d'application sauf pour les personnes vivant sous le même toit entre elles, pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus entre eux et entre les accompagnateurs d'une part et les personnes ayant besoin d'une assistance d'autre part. Quand la distance de sécurité ne peut pas être respectée, il est nécessaire de porter un masque.
5. Il est indispensable que chacun limite ses contacts rapprochés autant que possible. On entend par « contact rapproché » un contact de plus de 15 minutes, sans distance d'1m50 et sans masque. A ce stade de l'épidémie, il est recommandé que chaque personne se limite à avoir des contacts rapprochés avec maximum 1 personne (excepté les personnes vivant sous le même toit) par mois ;
6. Les rassemblements sont limités à un maximum de 4 personnes (enfants de moins de 12 ans non-compris) sauf les exceptions dûment autorisées.

Ces règles d'or sont des consignes et non des conseils, elles doivent donc être respectées par tout le monde. Par ailleurs nous invitons la population à s'informer régulièrement par les médias (journaux papiers/parlés/télévisés, sites d'informations,...) des décisions adoptées par les autorités et à respecter scrupuleusement celles-ci.

Services communaux

Nous vous informons que les permanences de la Commune sont annulées ! Les services sont accessibles sur rendez-vous par téléphone ou par mail.

> Population

04 383 99 94 - 04 383 99 97 - population@anthisnes.be

> Etat-civil

04 383 99 85 - 04 383 99 95 - etat-civil@anthisnes.be

> Urbanisme

04 383 99 86 - 04 383 99 92 - urbanisme@anthisnes.be

> Agence Locale pour l'Emploi

04 383 78 43
marie-france.vanwysberghe@anthisnes.be

Services du CPAS

Nous vous informons que les permanences du CPAS sont annulées ! Les services sont accessibles sur rendez-vous par téléphone ou par mail.

> Melle DHÔTE Astrid

0486 29 89 89 - astrid.dhote@anthisnes.be

> Melle NOIRFALISE Amélie

0486 29 90 54 - amelie.noirfalise@anthisnes.be

> Melle LENERTZ Laurie (seniors)

0488 40 03 95 - maud.verjans@anthisnes.be